

TARIFS DES CONSULTATIONS

2016 V1

Type de médecin et de consultation			Prix de la consultation (conventionné secteur 1)	Part Sécurité Sociale (conventionné secteur 1)	Ticket Modérateur (part mutuelle ou patient 30%)
Médecin traitant	Généraliste	Consultation (C)	23,00 €	16,10 €	6,90 €
	Spécialiste	Consultation Spécialiste (CS)	23,00 €	16,10 €	6,90 €
	Psychiatre	Consultation avec les Psychiatres, Neuro-PSYchiatres, Neurologues (CNPSY)	37,00 €	25,90 €	11,10 €
	Neuropsychiatre				
	Neurologue				
Parcours de soins Médecin hospitalier (spécialités en accès direct)	Ophtalmologue	Consultation Spécialiste (CS)	26,00 €	18,20 €	7,80 €
	Psychiatre Neuropsychiatre (patients entre 16 et 25 ans)	Consultation avec les Psychiatres, Neuro-PSYchiatres (CNPSY)	41,00 €	28,70 €	12,30 €
	Gynécologue	Consultation (C)	26,00 €	18,20 €	7,80 €
Parcours de soins Médecin hospitalier correspondant (le patient est orienté par son médecin traitant)	Généraliste	Consultation (C) + Majoration de Coordination Généraliste (MCG)	26,00 €	18,20 €	7,80 €
	Spécialiste	Consultation Spécialiste (CS) + Majoration de Coordination Spécialiste (MCS)	26,00 €	18,20 €	7,80 €
	Cardiologue	Consultation Cardiologue (CSC) + Majoration de Coordination Cardiologue (MCC)	49,00 €	34,30 €	14,70 €
	Psychiatre Neuropsychiatre	Consultation avec les Psychiatres, Neuro-PSYchiatres, Neurologues (CNPSY)+Majoration de Coordination Spécialiste (MCS)	41,00 €	28,70 €	12,30 €
	Neurologue				
Médecin hospitalier correspondant (avis d'expert 1 fois tous les 4 mois)	Spécialiste	Consultation avis d'expert (C2)	46,00 €	32,20 €	13,80 €
	Psychiatre Neuropsychiatre Neurologue	Consultation avis d'expert Psy-Neuro-Neuropsychy (C2,5)	57,50 €	40,25 €	17,25 €
	Professeur d'Université - Praticien Hospitalier (PU-PH)	Consultation avis d'expert PUPH (C3)	69,00 €	48,30 €	20,70 €
Tarif des consultations pour les non résidents	Consultation	Consultation Non-RESident (CNRES)	69,00 €	-	-
	Consultation longue	Consultation longue et ComPlexE (CPE)	207,00 €	-	-

Piaffonnement du ticket modérateur : seul un ticket modérateur forfaitaire de 18€ reste à la charge de l'assuré social lorsqu'il bénéficie d'un acte médical d'un tarif égal ou supérieur à 120 €.

TARIFS DES MAJORATIONS

ATU : Accueil et Traitement des Urgences à **27,09€**
F : Majoration d'urgence médecin dimanche ou jour férié à **19,06 €**
F (SF) : Majoration d'urgence sages-femmes Dimanche ou jour férié à **21,00 €**
MM : Majoration de Milieu de Nuit entre 00h et 06h à **40 €**
N : Majoration Nuit : entre 20 h et 00h et de 06h à 08h à **35 €**
U : Majoration entre 20 h et 8 h à **25,15 €**

**En dehors du parcours de soins, des majorations - Dépassements Autorisés (DA), Majoration du Ticket Modérateur (MDTM) - seront appliquées systématiquement et non-remboursées par les organismes complémentaires.
 Pour toute question merci de vous adresser à une caisse.**